



## Retour sur le Conseil municipal du 17 mai 2021

Le conseil municipal s'est tenu le lundi 17 mai. Au regard du contexte sanitaire, la séance n'était pas ouverte au public. En revanche, elle était retransmise en direct sur Internet comme à l'accoutumée. Parmi les principaux points inscrits à l'ordre du jour :

le budget supplémentaire, la mise en place d'un service de navettes pour le transport des élèves de Lugny pendant la durée des travaux sur le groupe scolaire contractualisé avec le Département de Seine-et-Marne ainsi qu'une convention passée avec le Ministère de la Culture pour promouvoir l'offre culturelle moisséenne auprès des jeunes.

## Le Budget supplémentaire 2021

Le 17 mai 2021, le conseil municipal a adopté le budget supplémentaire (BS) proposé aux élus.

En fonctionnement, le BS prend en compte l'impact de la crise sanitaire (91 000 € de dépenses d'équipements et de prestations type nettoyage des bâtiments) ainsi que le déménagement du groupe scolaire de Lugny vers l'ancienne école de Chanteloup à compter de septembre 2021 et pendant la durée des travaux (245 000 € dont 137 000 € de réhabilitation de l'ancien groupe scolaire de Chanteloup et 96 000 € de transport des enfants – gratuit pour les familles). A noter également 10 000 € pour doubler le nombre de bénéficiaires du permis citoyen et 7 500 € pour adapter notre accueil téléphonique aux personnes malentendantes.

En investissement, 2,3 M€ sont affectés notamment sur le scolaire (1,480 M€ pour la rénovation du groupe scolaire de Lugny et 0,3 M€ pour la réfection du préau des Marronniers). Le budget supplémentaire permet également de lancer une étude pour l'installation de bornes électriques pour les véhicules (10 000 €) et couvrir un nouveau point d'entrée de ville avec des caméras de vidéosurveillance (40 000 €). Enfin, 170 000 € sont consacrés aux équipements sportifs de la commune.

A noter, ces investissements sont couverts partiellement par un choix de recours à un emprunt complémentaire de 900 000 € sur 2021. La saine situation financière de la commune permet de faire ce choix afin de poursuivre l'investissement au service de tou.te.s.

Convention entre le Département de Seine-et-Marne et la ville de Moissy-Cramayel, pour la création et le fonctionnement de circuits spéciaux scolaires pour les élèves des écoles de Lugny, pendant l'année scolaire 2021-2022

D'importants travaux de réhabilitation seront réalisés au groupe scolaire de Lugny dès juillet 2021 et pendant l'année scolaire 2021-2022. Compte-tenu de l'ampleur et de la durée du chantier qui se terminera à l'été 2022, les élèves seront transférés sur l'ancien groupe scolaire, situé rue Joseph Lakanal.

Pour faciliter le transport des enfants, la ville a demandé au Département, en charge du transport scolaire, de mettre en place des navettes pour les familles entre les deux groupes scolaires. Quatre navettes seront assurées chaque jour. Elles seront financées par la ville.

La convention entre le Département de Seine-et-Marne et la commune de Moissy-Cramayel précise les conditions de mise en place, d'organisation et de financement de ces circuits spéciaux scolaires, qui fonctionneront en périodes scolaires uniquement, et au bénéfice des seuls élèves inscrits au groupe scolaire de Lugny.

Le Département et son entreprise de transport prestataire assureront au moins 4 cars le matin et le soir et 2 cars le midi ; la ville complétera le dispositif pour la sécurité des élèves, avec 2 accompagnateurs par car. Au besoin un car supplémentaire pourra être mis en oeuvre, portant le coût prévisionnel à 191 294  $\in$  H.T. Il est proposé que la commune ne répercute pas le coût du transport sur les familles, s'agissant d'une contrainte inhabituelle et prenne également en charge, le cas échéant, l'achat des duplicata des cartes de transport Scol'R perdues ou volées

## Convention de partenariat entre la commune de Moissy-Cramayel et la société PASS CULTURE

Le Pass Culture est un dispositif mis en place par le ministère de la Culture. Il se présente sous la forme d'une application mobile géolocalisée, qui répond aux pratiques sociales et de consommation des nouvelles générations. Il fait le pari de construire un accès privilégié à ces nouveaux publics à la Culture en les dotant d'un crédit de 300€. Il est accessible à tout jeune, âgé de 18 ans et valable 2 ans. La convention signée avec la ville permettra du détenteurs du pass d'accéder aux propositions artistiques et culturelles gérées par la ville. Seront notamment concernées les actions et programmations mises en place par La Rotonde, Les 18 Marches, le service jeunesse, l'espace Arc-en-ciel. Ces offres culturelles seront relayées par les différentes supports de communication du Pass culturel. Le remboursement des crédits consommés par les jeunes à Moissy seront remboursés à la commune jusqu'à 20 000€ par an. Audelà des plafonds dégressifs de remboursement s'appliqueront.